
DECRET N° 2021/387 DU 28 JUIN 2021
portant ratification de l'Accord d'Etape vers un Accord de
Partenariat Economique Bilatéral entre la République du
Cameroun et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande
du Nord.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

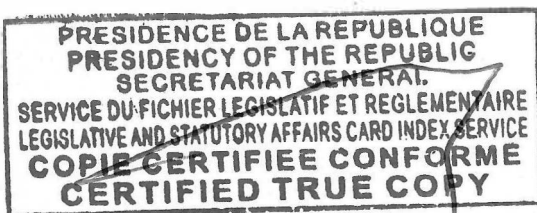
Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2021/011 du 28 JUIN 2021 autorisant le Président de
la République à ratifier l'Accord d'Etape vers un Accord de Partenariat
Economique Bilatéral entre la République du Cameroun et le Royaume-Uni de
Grande Bretagne et d'Irlande du Nord,

DECRETE:

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, l'Accord d'Etape vers un Accord de Partenariat Economique
Bilatéral entre la République du Cameroun et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et
d'Irlande du Nord.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 28 JUIN 2021

